

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 07 octobre 2024 à 20 heures 15 minutes

Mairie

Présents :

Mme DEDIEU Isabelle, M. HAUPAIS ALAIN, M. LEMASLE Bernard, M. MARTINET Olivier, M. MORIN Yves-Vincent, M. NORGEOT Julien, Mme ROBIC Sabrina

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. CROUIN Mathieu, M. DEBROISE Rodolphe

Secrétaire de séance : M. HAUPAIS ALAIN

Président de séance : M. LEMASLE Bernard

1 - Etude Technique et financière pour rénovation de l'ancienne mairie

Des contacts ont été pris avec deux bureaux d'étude habitués à travailler avec les collectivités pour des rénovations de bâtiments : les 7 vents (coopérative) et le CDHAT (association loi 1901, Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires).

Les deux organismes se sont déplacés et ont pu analyser notre demande et faire une proposition :

= 7Vents :

- Etat des lieux, collecte de données,
- puis rédaction d'un rapport avec propositions de scénarii
- et, enfin, restitution orale.
- Coût 1680€ TTC

= CDHAT :

- Définition des besoins
- Etude technique
- Scénarii de travaux
- Etude financière
- Définition de programme
- Coût 7680€ TTC

La différence est double : coût bien plus élevé pour CDHAT, mais prestation bien plus structurée et accompagnement beaucoup plus marqué à la recherche des financements publics.

Le maire propose de retenir la proposition la plus sécurisante sur le plan du montage financier, celle du CDHAT, dont la compétence est reconnue des collectivités.

7 Vents : 0

CDHAT : 7

Abstentions : 0

Après délibération, le Conseil décide :

- de travailler avec le CDHAT, pour un montant de 7 680€ TTC,
- charge le Maire de mettre en vigueur cette délibération.

2- Frais Fonctionnement Ecole - Notre Dame de Villedieu - 2023/2024

Le Maire fait savoir qu'il a reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Primaire Notre Dame Privé de Villedieu-Rouffigny pour 2023/2024.

Pour 5 élèves en Primaire (558.50€/Enfant) et 2 élèves en Maternelle (931.30€/Enfant), soit une demande d'un montant total de 4 655.10€

Après délibération, le Conseil accepte de verser 585.50€ par primaire et 931.30€ par maternelle, soit un montant total de 4 655.10€ à l'école Notre Dame Privé de Villedieu-Rouffigny pour les frais de fonctionnement de l'année 2023/2024

3- Frais Fonctionnement Ecole - Public Villedieu - 2023/2024

Mr le Maire fait savoir qu'il a reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique de Villedieu-Rouffigny pour 2023-2024. Pour 3 élèves en primaire.

La somme demandée est de 459.80€ par primaire, soit un total de 1 379.40€.

Après délibération, le Conseil municipal accepte de régler cette participation de 1 379.40€ à l'école publique de Villedieu-Rouffigny pour les frais de fonctionnement de l'année 2023/2024.

4- Frais Fonctionnement Ecole - Public Brécey - 2023/2024

Le Maire fait savoir s'il a reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique de Brécey pour l'année 2023/2024. Pour 2 élèves en Primaire pour un montant de 908€ par enfants, soit un total de 1816€.

Après délibération, le Conseil accepte de verser 1 816€ pour 2 élèves en primaire à l'école Publique de Brécey pour les frais de fonctionnement de l'année 2023/2024.

5- Frais Fonctionnement Ecole - Jeanne d'Arc Brécey - 2023/2024

Le Maire fait savoir s'il a reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privé Jeanne d'Arc de Brécey pour l'année 2023/2024. Pour 2 élèves en maternelle.

Après délibération, le Conseil décide de verser 1 199€ par maternelle, soit un total de 2 398 € à l'école Privé Jeanne d'Arc de Brécey pour les frais de fonctionnement de l'année 2023/2024.

6- Frais Fonctionnement Ecole - SRPI Chérencé le Héron - 2023/2024

Le Maire fait savoir qu'il a reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement du SRPI Public Chérencé le Héron pour 2023/2024. Pour 1 élève en Primaire (580€/Enfant) et 2 élèves en Maternelle (980€/Enfant), soit un montant total demandé de 2 540€.

Après délibération, le Conseil accepte de régler cette participation de 2 540€ au SRPI Public Chérencé le Héron pour les frais de fonctionnement de l'année 2023/2024, pour 1 élève en primaire et 2 élèves en maternelle.

7- Frais Fonctionnement Ecole - Coulouvray Boisbenâtre - 2023/2024

Le Maire fait savoir s'il a reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole de Coulouvray-Boisbenâtre pour l'année 2023/2024. Pour 2 élèves en Primaire pour un montant de 580€ par élève, soit un montant total demandé de 1 170€.

Après délibération, le Conseil accepte de verser 1 170€ à l'école de Coulouvray-Boisbenâtre pour les frais de fonctionnement de l'année 2023/2024.

8- Frais Fonctionnement Ecole - SRPI Plomb/Tirepied - 2023/2024

Le Maire fait savoir s'il a reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement de SRPI Tirepied Plomb pour l'année 2023/2024. Pour 1 élève en Maternelle pour un montant de 895.78€.

Après délibération, le Conseil accepte de verser 895.78€ pour un élève en maternelle à SRPI Plomb/Tirepied pour les frais de fonctionnement de l'année 2023/2024.

9- Subventions 2024

SUBVENTIONS 2024		
1800,00€ budgétisé / 476,39€ de réalisé / Reste 1 323,61€		
	Subv 2023	Subv 2024
Ass Sclérose en plaques	50,00 €	50,00 €
Secours Catholique	30,00 €	30,00 €
Secours Populaire	30,00 €	30,00 €
Croix Rouge	30,00 €	30,00 €
France Alzheimer	50,00 €	50,00 €
Ligue Contre le Cancer	65,00 €	65,00 €
SAEP Coulouvray (Sorties scolaires)	30,00 €	30,00 €
Vivre ensemble - Solidarité Transport	40,00 €	60,00 €
Courses de Bourigny	50,00 €	50,00 €
Ass Manche Leucémie	50,00 €	50,00 €
Ass Aveugles de la Manche	30,00 €	30,00 €
Ass soins palliatif Sud Manche	50,00 €	50,00 €
IME Avranches - APAEIA	30,00 €	30,00 €
Banque Alimentaire	50,00 €	50,00 €
Resto du Cœur	50,00 €	50,00 €
ADMR	80,00 €	80,00 €
France Adot	30,00 €	30,00 €
Ecole Notre Dame Villedieu (Sortie Scolaires)	200,00 €	310,00 €
FNATH - Accidentés de la Vie section Villedieu	0,00 €	30,00 €
APF France Handicap - Cherbourg	0,00 €	30,00 €
Ecole Coulouvray - Sortie Paris 2023/2024	0,00 €	100,00 €

10- Convention avec la préfecture pour la mise en place de la dématérialisation des actes.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature comptable M57, l'Etat encourage la dématérialisation des actes budgétaires, à travers une application de liaison entre les collectivités et la préfecture.

Cela suppose signature d'une convention entre maire et préfet. Le premier objectif est la transmission des actes budgétaires, mais l'application permettra aussi la transmission des actes administratifs.

Accord des membres du conseil pour la dématérialisation de la transmission des actes et autorisation donnée au maire de signer la convention afférente :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de signer la convention avec la préfecture pour la dématérialisation des actes budgétaires et administratifs, ainsi qu'avec la trésorerie.

- accepte que les actes administratifs et budgétaires soient traités de manières dématérialisées vers la préfecture et la trésorerie.
- charge le Maire de signer la convention.
- charge le Maire de mettre en vigueur cette délibération

11- Analyse de l'exécution budgétaire 2023 par la trésorerie (Conseiller aux Décideurs Locaux)

Le Conseiller aux Décideurs Locaux, M. Combes (de la Trésorerie) est venu en mairie le 23 octobre rencontrer le maire, la secrétaire de mairie et un adjoint pour faire un retour des indicateurs de gestion et de fonctionnement budgétaire (« Document de Valorisation Financière et Fiscale 2023 », DVFF2023).

Les grands axes de cette analyse sont :

- Gestion saine
- Bonne qualité d'élaboration des documents et des actes
- Endettement modéré et en régression
- Réserves confortables et bonne Capacité d'Auto- Financement (CAF)
- Saine évolution globale, permettant d'envisager la réalisation de projets.

En matière de dépenses, le montant par habitant est :

- Charges de personnel : 47€ (département : 165€, Région : 156€, France : 242€)
- Charges générales : 112€ (département : 188€, Région : 173 €, France : 248€)

Le fonds de roulement net global était de 216 000€ fin 2020. Il est de 360 000€ fin 2023.

L'endettement était de 340 000€ fin 2020. Il est de 196 000€ fin 2023.

Ces chiffres infirment, au moins pour notre commune, l'explication apportée récemment par un ministre de l'économie au déficit budgétaire croissant, réputé découler d'un accroissement excessif des dépenses des collectivités.

12- Manœuvres d'entraînement des pompiers de Brécey

La brigade de sapeurs-pompiers de Brécey souhaite mener des exercices en réel à la fois pour repérer des sites à risque et pour entraîner les effectifs.

Le choix a été fait de solliciter l'entreprise Norgeot, qui a construit un grand bâtiment supplémentaire depuis le dernier exercice qui s'y est déroulé et qui stocke des volumes beaucoup plus importants de matériaux inflammables.

L'exercice aura lieu le vendredi 18 octobre de 19h30 à 21h30 avec une trentaine de soldats du feu et des matériels, et sera suivi d'une collation offerte par la commune et le comité des fêtes.

13- Etude du problème de la sécurité incendie sur la commune

Les dossiers de demande de permis de construire récemment transmis à la DDTM ont fait l'objet d'une demande de la DDTM au maire pour garantir que la sécurité incendie serait assurée en matière d'accès à des ressources suffisantes et techniquement mobilisables.

Le nombre de bornes d'incendie est faible sur la commune et nous sommes loin de garantir à chaque hameau l'installation d'une borne, même si deux ont été changées récemment à la Pinellière et à la Chesnellière.

Par ailleurs, l'installation d'une borne nécessite que le diamètre du réseau soit conforme à celui des matériels de secours, ce qui est loin d'être le cas sur le territoire, la mission première du réseau d'eau potable étant la fourniture d'eau potable, non la lutte contre l'incendie. Dans le cas de

modification des tuyaux du réseau d'eau, nous verrons avec le SIAEP comment obtenir le diamètre adapté pour répondre aux contraintes techniques. La commune devra sans doute, dans cette hypothèse, contribuer financièrement à la dépense.

Certes des poches et réserves d'eau existent, dans les étangs et les exploitations agricoles, mais nous ne disposons pas d'un système complet de lutte contre l'incendie.

Afin de faire le point sur cette question complexe, le principe est acté d'une réunion de travail avec le lieutenant Bauchère, chef de la brigade de pompiers de Brécey, pour éclairer les mesures que nous pourrions prendre pour améliorer la situation.

14- Libération de la maison louée à Mme BOTTREAU

Christelle Bottreau a informé la mairie de ce qu'elle quittera la maison qu'elle loue à l'Ameline mi-décembre. Nous allons devoir préparer la re-préparation de cette maison pour une mise à disposition à un nouveau locataire. Madame Bottreau est à l'écoute de la municipalité pour une libération anticipée de la maison, pour faciliter la re-préparation en vue de la re-location, si un candidat à la location a un besoin urgent.

15- Numérotation des adresses

Les travaux préparatoires à l'élaboration de l'adressage exigé par la réglementation sont presque achevés.

Nous allons pouvoir communiquer les nouvelles adresses aux habitants, ainsi qu'aux propriétaires. Il nous faudra ensuite choisir l'entreprise qui fera les panneaux, poteaux et plaques de numéros, et étudier la modalité d'implantation des panneaux.

16- Etanchéité des bâtiments communaux

La question de l'étanchéité des murs est un enjeu de durabilité des enduits et de qualité du bâti. Les trois maisons de l'Ameline et de l'Aumône pourraient ainsi être hydrofugées.

L'entreprise Norgeot dispose d'un produit qui répond à ce besoin. Nous allons la solliciter pour avoir un devis.

Demander un avis à un maçon ou à un peintre, de venir voir l'état.

Il y a les 3 maisons, et les deux salles des fêtes à regarder.

17- Visite sécurité Eglise

Nos églises sont des Etablissements Recevant du Public (ERP, catégorie V) et, à ce titre, comme les salles des fêtes, soumises aux visites périodiques de sécurité. Or, aucune visite de la commission de sécurité n'a été récemment faite, pas plus qu'aucun registre de sécurité n'existe. L'église bénéficie seulement d'une visite annuelle sur le fonctionnement électrique des cloches, par l'entreprise Cornille-Havard de Villedieu.

Le maire propose qu'un organisme de sécurité (APAVE, SOCOTEC, ou autre) soit missionné pour une analyse de l'église (structure, plafonds, vitraux, statues, sécurité incendie, consignes de sécurité, chauffage gaz, ...), avant qu'une visite de la commission locale de sécurité soit demandée. Une interrogation est portée sur le système de chauffage.

18- Construction d'une cabane à bois par le locataire de l'Aumône

Mathieu Coquelin, notre locataire de la maison de l'Aumône demande l'autorisation de construire une cabane démontable et de surface inférieure à 20 m² près de la maison. Le maire propose qu'un courrier lui soit demandé pour officialiser sa demande et que le conseil puisse éventuellement faire des préconisations (lieu d'implantation, hauteur, couleur, matériaux,).

Si c'est démontable sans soucis, descriptions du projet pour rester maître de la propriété.

19- PLUI : Enquête Publique

L'Etat a lancé la procédure d'enquête publique pour le PLUI. Les commissaires-enquêteurs seront à la mairie le mercredi 16 octobre de 9h à 12h pour recevoir les personnes qui souhaitent faire des observations sur le PLUI ou poser des questions.

Afin de clarifier un point du PLUI, relatif aux caractéristiques (techniques et esthétiques) des clôtures dans le cadre de constructions neuves, Villedieu-Intercom met en place une réunion des maires pour affiner ce que les groupes de travail avaient arrêté et éventuellement prendre en compte certaines observations. Les maires se réuniront le 23 octobre. Les membres du conseil qui souhaitent faire des observations sur cette question devront les remonter au maire avant le 23.

20- Devis Cosoluce - SLOW et COLORIA

Le Maire fait savoir que pour mettre à bien la mise en place de la dématérialisation des actes budgétaires (avec la trésorerie : CFU, Flux PES/ACK ...) ou administratifs (avec la préfecture : délibération, arrêtés...), notre logiciel nécessite une mise à jour.

Un devis de Cosoluce d'un montant de 109€ HT d'ajout à l'abonnement annuel et de 600€ HT pour l'installation de cette nouvelle fonction, a été reçu.

Un autre devis a été proposé par Cosoluce mais pour une autre fonction du logiciel, une sauvegarde en CLOUD de toutes les données, ce qui permet la sécurité des données, et également la possibilité de travailler en CLOUD via les données sauvegardées (télétravail), pour un montant de 219.87€ HT d'ajout à l'abonnement annuel et de 756€ HT de frais d'installation dans le logiciel.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte les deux devis de Cosoluce pour la mise en place de SLOW et COLORIA dans l'ordinateur.
- charge le Maire de signer les deux devis
- charge le Maire de mettre en oeuvre cette délibération.

21- Questions Diverses - 07.10.2024

Il est indiqué de penser à faire le plein de GAZ pour la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à : 22h35

Le Secrétaire de séance,

Fait à Saint Martin le Bouillant
Le Maire,